



COMMUNE D'EGREVILLE - 77620
DEPARTEMENT DE SEINE ET MARNE -ARRONDISSEMENT DE FONTAINEBLEAU
CANTON DE NEMOURS

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 20 JANVIER 2017

L'an deux mille dix sept, le vingt Janvier à 18 heures 30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en salle du Conseil Municipal, en séance publique sous la présidence de Monsieur Pascal POMMIER, Maire.

Etaient présents à l'ouverture de séance :

Le Maire : Pascal POMMIER

Les adjoints : Jean-Pierre HERAULT, Mylène SABOURIN, Gérard LOUVET, Raymond PETIT, Annick NOURRY.

Les Conseillers municipaux : Nathalie LAURENT, Maryse MARTIN, Annie MEREL, Florence BARDOUX, Florence LE BOÎTE

Etaient absents à l'ouverture de séance : Bruno BASCHET, Michel BERTHELOT, Cyril BECQUET, Christian BERARD, Edouardo CRUZ, Marcelle FRADE, Maria METAIS, Gilles COTTENCIN

Pouvoirs : Cyril BECQUET donne pouvoir à Jean-Pierre HERAULT
Marcelle FRADE donne pouvoir à Mylène SABOURIN
Gilles COTTENCIN donne pouvoir à Annick NOURRY

Membres afférents au Conseil Municipal en exercice : 19

Présents à l'ouverture de séance : 11 – Votants : 14

Formant la majorité des membres en exercice.

Le quorum est atteint

Secrétaire : Annick NOURRY

Date de la convocation : 16 Janvier 2017

Date d'affichage : 16 Janvier 2017

Monsieur le Maire présente ses vœux au Conseil Municipal et au public présent dans la salle.

Monsieur le Maire ouvre la séance en informant d'un Conseil Municipal portant sur le vote du budget et du compte administratif le Lundi 10 Avril 2017 à 18 h 30.

1 – Approbation du compte rendu du Conseil municipal du 2 décembre 2016

Madame LE BOÎTE fait remarquer qu'il ne convient pas de citer des personnes nominativement

mais selon leur fonction. Monsieur le Maire et la secrétaire de séance en prennent bonne note.

Approbation du compte rendu du Conseil municipal du 2 décembre 2016 à l'unanimité.

2 – Convention prestataire budget 2016 et budget primitif 2017 :

Monsieur le Maire informe qu'il y a près d'un an, il a demandé à la secrétaire générale plus de transparence sur les comptes de la commune.

Cela n'a pas été fait et la secrétaire générale est en arrêt maladie de manière continue depuis le 22/07/2016. Les réponses aux questions de Monsieur le Maire n'ont donc pas été apportées par la secrétaire générale.

Suite à cela, Monsieur le Maire souhaite faire réaliser un audit sur ces dernières années concernant les points suivants :

- Absence de libellé dans les lignes comptables
- Erreurs d'imputation
- Clarification sur la présentation des comptes
- Dossiers FCTVA non constitués
- Taxes d'aménagement non calculées et non encaissées dans nos recettes
- Anomalies dans le budget et erreurs sur certaines lignes budgétaires
- Clôture de l'exercice 2016
- Réalisation du budget 2017

Monsieur le Maire n'a pas d'autre choix que de s'adjointre les services d'un cabinet conseil en finances pour les collectivités.

Cette personne estime à 4 mois, sous forme de prestation, le travail de rattrapage à effectuer.

Il s'agit de l'assistance du cabinet PEOMA CONSEILS en la personne de Madame Manuelle VAJSBLAT. Le coût de la prestation est calculé sur une base forfaitaire ainsi qu'une prestation hebdomadaire plafonnée contractuellement au montant maximum de 11 460 € TTC.

VOTE :

Pour : 13 – Contre : 0 – Abstention : 1

3° Crédit d'un budget annexe « Maison de Santé » :

Monsieur le Maire rend compte du bon avancement des travaux et du travail de qualité effectué par les entreprises. Malheureusement des ralentissements sont à prévoir en raison des intempéries dues au froid.

Arrivée de Messieurs BASCHET et BERTHELOT à 19h07. Monsieur BASCHET informe le conseil que Madame METAIS lui a donné un pouvoir.

Les membres du conseil présents sont donc de 13 et les votants de 17.

Monsieur le Maire les remercie, les salue et précise qu'il leur fera un petit compte rendu des points précédents en fin de séance.

Monsieur le Maire poursuit en expliquant qu'il convient de créer un budget « Maison de Santé » rattaché au budget « Commune ». Il semble préférable de faire un budget annexe.

Le Conseil Municipal accepte la délibération proposée à l'unanimité (0 contre 0 abstention).

4°) Vidéo protection – demande de subvention :

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur HERAULT qui fait le point du suivi de ce dossier et précise que les 80% de subvention promise ont été ramenés à 20 %. Une autre solution a été vue avec Monsieur le Sous-Préfet mais ne semble pas réalisable.

Il convient de ne plus tenir compte de l'ancien projet et de s'orienter vers un nouveau dont la subvention varierait entre 40 % et 80 %. Dossier à envoyer pour le 31 Janvier 2017 à la sous-préfecture.

Le Conseil vote pour à l'unanimité

5°) Délégation de l'exercice du droit de préemption urbain sur le périmètre de la Zone d'Aménagement Concertée (ZAC) du Bois des Places au bénéfice de la Communauté de Communes Gâtinais Val de Loing

Monsieur le Maire donne lecture de la délibération autorisant la commune à abandonner son droit de préemption au profit de la CCGVL. Il rappelle que la commune a cédé pour 1 € les parcelles constituant la ZAC à la CCGVL.

Le Conseil donne son approbation à l'unanimité.

6°) Nomination délégation Syndicat :

Monsieur le Maire donne lecture de la délibération informant une modification concernant les délégués au Centre de Gestion. Monsieur HERAULT cesse sa fonction de titulaire.

Monsieur le Maire demande s'il y a des candidats. Madame LAURENT est la seule candidate.

Monsieur le Maire rappelle la composition de cette délégation :

Titulaires : Nathalie LAURENT et Mylène SABOURIN

Suppléants : Annick NOURRY et Raymond PETIT

Approbation à l'unanimité.

Monsieur le Maire précise que les sujets n° 7 – 8 – 9 – 10 doivent être traités à huis clos.

Le Conseil vote à l'unanimité le huis clos

Monsieur le Maire passe directement au point n° 11 – Divers en présence du public.

11°) Divers :

Monsieur HERAULT rend compte de la « *Commission Etudes et Projets* » :

Branchements SAUR : Monsieur le Maire informe que 2 branchements, sans aucune consommation, apparaissent sur les factures SAUR et souhaite savoir s'il convient de continuer à payer l'abonnement de 86,63 € TTC.

- Anciens WC du square
 - Vers le kiosque point info – Rue Georges Frébault
- Décision de clôturer ces abonnements à l'unanimité.

Monsieur le Maire confirme que 2 dossiers sont urgents : Salle des Fêtes et Maison Poisson.

Monsieur HERAULT pense qu'il serait bien de demander les conseils du CAUE – Cabinet Urbanistes Conseils, pour l'aménagement d'un parking situé en plein cœur du village et dans le périmètre des Bâtiments de France. La commune y cotisait jusqu'en 2012.

Le Conseil donne son accord à l'unanimité.

Tour de table : Monsieur le Maire procède au tour de table.

Madame SABOURIN informe que les dossiers de demandes de subventions sont à retirer, par les associations auprès du secrétariat de la mairie, avant le 20 Février 2017.

Elle poursuit en précisant que la conception du site internet de la commune est quasiment finalisé. Une prochaine réunion de Commission est prévue Mercredi 1er Février à 17 heures.

Madame SABOURIN communique que la médaille de bronze sera remise à Madame Marie-Ange VENUTO lors d'une cérémonie à la sous-préfecture de Fontainebleau.

Monsieur LOUVET informe d'une grosse fuite de la toiture de l'extension de l'Ecole Massenet.

Il est allé sur place avec l'entreprise de couverture de la Maison de Santé pour avoir une estimation des travaux à prévoir.

Monsieur LOUVET a fait une demande de devis pour la totalité de la toiture. Devis en attente de retour.

Monsieur BERTHELOT informe des changements quant aux ramassages des ordures ménagères et des containers pour le tri sélectif à compter du 1er Février prochain.

Des calendriers de ramassages sont en cours de distribution dans toutes les boîtes aux lettres.

Pour information, les containers ordures ménagères seront ramassés tous les mardis matin à partir de 6 h (à sortir la veille) et les containers « jaunes » les lundis matin des semaines paires à partir de 6 h également (à sortir la veille).

En cas de besoins d'un bac « jaune » de volume supérieur, il sera changé gratuitement sur demande.

A partir du 14 Février le SMETOM organisera un seul ramassage par semaine pour les containers ordures ménagères.

Monsieur BERTHELOT rajoute que suite aux inondations catastrophiques de début Juin, le SMETOM a contracté un prêt bancaire pour pallier à l'urgence des besoins de ramassage, de transport, de tri, de destruction, des meubles et objets détruits. La facture s'élève à 700 000 €.

Monsieur BERTHELOT demande quand aura lieu la prochaine « *Commission Voirie* » ?

Monsieur le Maire donne la date du jeudi 2 Février prochain.

Madame Florence LE BOÎTE s'interroge des prochaines dates des commissions.

« *Commission Scolaire* » courant Février

« *Commission CCAS* » non définie (habituellement en Avril)

Madame Florence BARDOUX est surprise des illuminations de Noël encore allumées à cette date. Monsieur le Maire lui précise qu'elles sont en cours de démontage.

Monsieur Raymond PETIT rappelle la date de la prochaine « Commission Voirie » soit le jeudi 2 Février prochain à 9 heures.

Il précise avoir fait une demande de devis pour l'aménagement des allées principales du cimetière, en enrobé afin de faciliter le déplacement des personnes à mobilité réduite (âgées, handicapées...)

Madame NOURRY informe de l'avancement du PLU et des réunions de travail qui se poursuivent en collaboration avec le cabinet RIVIERE-LETELLIER. Après la réunion publique avec les administrés du 3 décembre dernier, la prochaine va se faire avec les agriculteurs et la Chambre d'Agriculture le 27 Janvier 2017

Monsieur Pascal POMMIER reprend la parole en précisant qu'il a donné son accord à la liste des primaires de gauche pour l'utilisation de la salle Louise Ménigault.

Seules les communes de REMAUVILLE, BRANSLES, VILLEBEON, EGREVILLE pourront venir voter. Comme les organisateurs nous l'avaient demandé, 2 isoloirs ont été installés et une urne mise à disposition.

Monsieur le Maire poursuit en faisant part d'une demande de Monsieur Rémi ROY, propriétaire du Château d'Egreville ainsi que de la rue du château, qui souhaiterait identifier la rue : « Rue du Château des Roy ».

1 contre et 2 abstentions.

La proposition est adoptée

Monsieur le Maire demande au Conseil s'il est d'accord que les points 7, 8, 9 et 10 se fassent à huis clos

Le Conseil est d'accord à l'unanimité.

HUIS CLOS

Les points 7, 8, 9 et 10 sont votés à huis clos

La séance est levée à 21 h 25

